

CRITÈRES POSSIBLES POUR L'ÉVALUATION DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES FIGURANT DANS LA LISTE TRILLIUM, LES CRITÈRES SUIVANTS SONT À CONSIDÉRER POUR L'ÉVALUATION DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES À UTILISER EN SALLE DE CLASSE

- 1) Liens avec les programmes-cadres de l'Ontario : correspond au niveau et à l'âge scolaire ciblés
- 2) Valeurs évangéliques : l'œuvre respecte ces valeurs. *
- 3) Niveau de langue : le langage utilisé correspond au niveau de lecture des élèves de l'année d'études et comprend les éléments requis pour permettre de faire des inférences, analyser le langage figuré, le symbolisme, etc.
- 4) Intérêt : L'œuvre suscite l'intérêt des élèves.
- 5) Santé et bien-être : l'œuvre évite les sujets sensibles comme le suicide, le viol, etc. *
- 6) Orientations stratégiques : comprend des éléments positifs en lien avec ces orientations (par ex. communicateur efficace)
- 7) Construction identitaire : comprend des éléments positifs en lien avec notre foi, langue et culture et favorise dans la mesure du possible, l'engagement de l'élève
- 8) Préjugés : « le contenu doit être exempt de tout préjugé fondé sur la race, l'origine ethnoculturelle, la religion, la région, le sexe, [le genre], l'âge, un handicap, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, la profession, l'affiliation politique ou l'appartenance à un groupe et doit être exempt de tout préjugé résultant d'une omission. » Source : <http://www.edu.gov.on.ca/listetrillium/guidedef.pdf>

*Lorsque la ressource traite de sujets sensibles et qu'il n'y a pas une ressource alternative, ou, qu'il est tout de même bénéfique d'utiliser cette ressource, il est recommandé d'élaborer un guide pédagogique pour diriger l'accompagnement avant, pendant et après la lecture de l'œuvre reflétant les valeurs préconisées au Conseil scolaire catholique MonAvenir. Ce guide doit être approuvé par le Service de la programmation du Conseil.

Définition de ressources pédagogiques selon la Liste Trillium

Le terme « **manuel scolaire** » désigne une ressource d'apprentissage complète, imprimée ou électronique, ou un ensemble de ressources imprimées, électroniques ou non imprimées, conçues pour appuyer une partie importante des attentes du programme-cadre de l'Ontario pour une année et une matière particulière du palier élémentaire ou d'un cours du palier secondaire ou pour une partie importante des attentes d'un champ d'études du Jardin d'enfants. Ces ressources sont destinées à être utilisées pour toute une classe ou un groupe d'élèves.

Le terme « **ressource supplémentaire** » désigne une ressource qui n'appuie qu'un nombre limité d'attentes d'apprentissage ou qu'un seul domaine d'attentes prescrites dans le programme-cadre visant une matière ou un cours donné, ou un nombre limité d'attentes pour un champ d'études du Jardin d'enfants. Une telle ressource peut être destinée à toute une classe ou un groupe d'élèves. Il peut s'agir d'anthologies, de romans, d'abécédaires, de dictionnaires, d'atlas, de logiciels et de guides d'utilisation s'y rapportant.